Homologations et normes

Homologation pour usage alimentaire



On entend par « apte au contact alimentaire » tous les matériaux conformes aux prescriptions de la FDA (21 CFR 177) et/ou aux réglementations européennes en vertu de la norme CE 1935/2004.

Nombreux sont nos matériaux disponibles avec homologations, conformes aux prescriptions relatives aux denrées alimentaires selon la législation européenne ou la FDA (U.S. Food and Drug Administration). La Food and Drug Administration (FDA, « Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux ») est l'administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments. Elle contrôle la sécurité et l'effet des médicaments destinés à la consommation humaine et animale, des produits biologiques, des dispositifs médicaux, des denrées alimentaires et des appareils émetteurs de rayons. Cette règle s'appliquent aux produits fabriqués aux États-Unis et importés.

La norme CE 1935/2004 établit les règles harmonisées relatives aux emballages et objets en contact direct ou indirect avec des denrées alimentaires. Elle vise à protéger la santé des consommateurs et à défendre leurs intérêts et garantit que les produits utilisés peuvent être vendus partout dans l'espace européen.